

## Résultat de l'index égalité relatif à l'année 2021



Conformément à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les **entreprises de plus de 50 salariés** sont tenues de mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle en publiant le résultat de leur « **index égalité Femmes Hommes** » sur leur site internet.

Cet index, qui se présente sous la forme d'**une note sur 100**, s'établit sur la base des indicateurs traitant :

	Note maximale	Note Amaury Media
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	40	39
Ecart de répartition des augmentations individuelles	35	15
Pourcentage de femmes augmentées au retour du congé maternité	15	<i>Non calculable</i>
Nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de la Société	10	10

Amaury Média, la régie publicitaire du Groupe L'Equipe pour qui l'indicateur relatif au pourcentage de femmes augmentées au retour de congé maternité est incalculable, obtient la note de 64/85 soit l'équivalent de **75/100**.

Conscients de l'importance des enjeux de mixité, de parité et d'égalité, Amaury Média entend poursuivre le développement de ses actions afin de garantir l'effectivité du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes notamment en matière d'égalité salariale.